



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 5 août 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

**ABSENT** : Monsieur le conseiller William Scott

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-08-137** Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau appuyé par monsieur Eric Fafard et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que l'item 6.1 est remis.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024

**2024-08-138** Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été posée.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier - REMIS

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Offre de services pour nettoyage de la propriété située au 4070 chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QU'**un jugement a été rendu le 19 juin 2024 dans le dossier de poursuite en Cour municipale de la Municipalité d'Ogden contre Zachary Smith, propriétaire du 4070 chemin Cedarville (dossiers CAE240133-CAE240144);

**CONSIDÉRANT QUE** la juge Monique Perron a ordonné à tout propriétaire ou occupant présent ou futur du lot 5 416 648 de procéder au retrait des nuisances que sont les débris, déchets, résidus de démolition et/ou de ferraille sur le terrain et de tout débris résultat de l'incendie survenue sur l'immeuble, ainsi que le retrait des nuisances que sont les structures et parties de construction dans un mauvais état d'entretien, incendiées, pourries et/ou rouillées et ce, au plus tard le 19 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire n'ayant pas respecté l'ordonnance dans le délai prescrit, la Municipalité est autorisée par le même jugement à procéder, aux frais du propriétaire, le tout assimilable à même la taxe foncière conformément à l'article 97 de la Loi sur les compétences municipales, à procéder ou faire procéder aux travaux mentionnés dans l'ordonnance;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prévoit faire procéder aux travaux et qu'elle a demandé des prix pour ce nettoyage;

**2024-08-139 Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** monsieur Gilbert Boileau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden accepte l'offre de services de la compagnie Excavation H&F Côté au prix de 5,692.36\$, taxes en sus, auquel s'ajoute un prix à la tonne excédentaire si besoin est, et lui octroie le mandat pour le nettoyage de la propriété située au 4070 chemin Cedarville comme ci-haut indiqué.

**QUE** la municipalité d'Ogden autorise la compagnie Excavation H&F Côté et ses employés d'occuper les lieux du 4070 chemin Cedarville durant une période déterminée entre le 15 et 30 août 2024, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, afin d'effectuer les travaux de nettoyage.

**QUE** le coût sera facturé au propriétaire du 4070 chemin Cedarville, à même ses taxes municipales pour 2024.

**ADOPTÉE**

#### 7.2 Résolution d'intérêt – Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs plans d'eau de la MRC de Memphrémagog possèdent des installations de mise à l'eau ou des stations de lavage des embarcations;

**CONSIDÉRANT QU'**une interopérabilité entre les stations de lavage et les descentes de mise à l'eau à l'échelle de la MRC optimiserait le réseau et faciliterait la compréhension pour les usagers tout en contribuant à une meilleure protection des plans d'eau;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**en 2023, le conseil de la MRC a octroyé un mandat portant sur l'évaluation des stations existantes et des descentes de mise à l'eau ainsi que l'analyse des besoins et de l'optimisation du réseau à l'échelle MRC afin d'alimenter les réflexions entourant la modernisation du réseau de stations de lavage;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2024, le conseil de la MRC a octroyé un second mandat consistant à estimer les coûts d'avant-projets des travaux civils pour la modernisation du réseau de stations de lavage et des installations de mise à l'eau existantes afin de fournir des données concrètes aux municipalités leur permettant de se positionner à ce sujet;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation du réseau de stations de lavage dans la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau aurait plusieurs avantages;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en développement durable de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de poursuivre les réflexions entourant les modalités de réalisation de ce

projet et qu'il y a lieu, dans ce contexte, de connaître la position des municipalités locales à ce sujet;

**2024-08-140** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité d'Ogden signifie son intérêt à participer à la réflexion et aux discussions menant à la modernisation du réseau de stations de lavage des embarcations à l'échelle de la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau.

**QUE** copie de la résolution soit transmise à la MRC.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Dépôt du décompte progressif no. 2 pour le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville

La secrétaire d'assemblée dépose le décompte progressif no. 2 pour le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville. Copie du décompte progressif no. 2 a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 8.2 Peinture des lignes de rue

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en voirie recommande que les lignes de rue soient complètement peinturées cette année, sauf les flèches;

**2024-08-141** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil appuie la recommandation de l'inspecteur en voirie et autorise les travaux de peinture des lignes de rue, sauf les flèches.

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux de peinture des lignes de rue, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2024.

**ADOPTÉE**



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 22,137.57\$ et les salaires s'élèvent à 58,000.23\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 80,137.80\$.

**2024-08-142** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 155,840.66\$;

**2024-08-143** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 5 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2024

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2024.

### 10. ADMINISTRATION

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Achat de nouveaux Epipens pour la municipalité



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit acheter trois (3) nouveaux EpiPens pour le bureau municipal et pour le département de la voirie car ceux présentement sur les lieux expireront prochainement;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour trois (3) nouveaux EpiPens sera d'environ 360.00\$;

**2024-08-144** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'achat de trois (3) nouveaux EpiPens pour la municipalité pour un montant maximal de 380.00\$.

**ADOPTÉE**

### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Avis de motion – Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de faire une refonte du règlement municipal uniformisé sur la sécurité, la paix et l'ordre.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### 13.2 Dépôt – Projet de règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Monsieur le conseiller Michel Lesage a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de faire une refonte du règlement municipal uniformisé sur la sécurité, la paix et l'ordre.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Michel Lesage et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverses rencontres

Aucune rencontre n'a été mentionnée.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Le maire a assisté à une conférence zoom de la MRC Memphrémagog sur la modernisation des stations de lavage de bateaux.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Hermann Ruf a demandé d'où vient la contamination des sols découverte lors des travaux sur le chemin Cedarville. Le maire lui a répondu que c'est naturel, mais que depuis janvier 2024 il y a un nouveau règlement qui stipule comment ces sols réputés contaminés doivent être disposés. M. Ruf a aussi demandé qui vérifie l'état d'une maison à Ogden, et le maire lui a expliqué que c'est l'inspectrice en bâtiment qui a le pouvoir d'aller sur les propriétés privées afin de les vérifier. M. Ruf a aussi demandé combien de sondages ont été envoyés et reçus. La directrice générale lui a avisé que 468 sondages ont été envoyés aux adresses postales d'Ogden, plus que 200 ont été envoyés par courriel et le sondage est aussi disponible sur le site web. Il y a déjà plus que 100 sondages complétés qui ont été reçus. M. Ruf a enfin demandé s'il y a des cours de scrap à Ogden. Le maire lui a répondu qu'il n'y en a pas de permis. Mme Lise Rousseau a demandé où est située la maison brûlée. Le maire lui a informé de l'endroit. Elle a aussi mentionné le sujet de l'épandage du fumier humain. Mme Sylvia Poirier a demandé si les wakeboats sont permis sur le lac, et le maire lui a répondu que oui, mais seulement dans le couloir entre les bouées. Le maire a ajouté qu'avec le nouveau système de lavage de bateaux, quand l'eau monte trop haut, il y aura la possibilité de fermer l'accès au lac en cas de sécurité. Mme Poirier a aussi commenté que les camions qui travaillaient sur le chemin Cedarville prenaient beaucoup de place sur le chemin. M. Normand Vermette a commenté que la police ne vient pas souvent sur le chemin Cedarville malgré le fait que les autos y circulent trop rapidement et qu'il aimerait les voir plus souvent. Il a aussi mentionné l'enrochement dans les fossés qui a été bien fait par la compagnie qui a effectué les travaux sur le chemin Cedarville. Il croit que le chemin Lamarche devrait être réparé car il y a érosion des fossés dans les pentes fortes.

### 2024-08-145 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 39 minutes.

\_\_\_\_\_  
David Lépine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et greffière-trésorière



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

*Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*